

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 4428

présenté par

M. Lavergne, M. Girardin, M. Lecamp et Mme Le Peih

-----

**ARTICLE 20**

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« non renouvelable »

les mots :

« au maximum ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel

(le problème existe déjà à l'article L. 632-4, ce n'est pas le "mois" qui est non-renouvelable, mais le délai)